

# Yvelines votre canton

**Montfort l'Amaury** / Communes : Auteuil le Roi > Autouillet

> Bazoches sur Guyonne > Béhoust > Beynes > Boissy sans avoir > Flexanville > Galluis > Garancières  
> Goupillières > Grosrouvre > Jouars-Pontchartrain > Marcq > Mareil le Guyon  
> Méré > Les Mesnuls > Millemont > Montfort l'Amaury  
> Neauphle le Château > Neauphle le Vieux > La Queue lez Yvelines  
> Saint-Germain de la Grange > Saint-Rémy l'Honoré  
> Saulx Marchais > Thoiry > Le Tremblay sur Mauldre  
> Vicq > Villiers le Mahieu > Villiers Saint-Frédéric

La lettre  
du Conseil général des Yvelines



n° 7

Décembre 2009



**Yvelines**  
Conseil général

www.yvelines.fr



**Hervé PLANCHENAUT**  
Conseiller général des Yvelines

Aménagement

## Le périmètre d'extension du Parc Naturel régional

### Six communes du canton oubliées...

Le concept de parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, son existence et son action me tiennent à cœur depuis longtemps.

Les perspectives d'extension de ce parc à l'occasion de la révision de sa charte m'ont conduit à soutenir les communes du canton de Montfort, candidates au périmètre d'étude, auprès du Président de la Région, Jean-Paul Huchon.

Si je me réjouis des candidatures retenues, il est cependant regrettable que les communes d'Auteuil le Roi, Vicq, Saulx Marchais, Neauphle le Vieux, Neauphle le Château, Saint-Germain de la Grange soient écartées.

En effet, alors même que le Conseil régional d'Ile-de-France (CRIF) a retenu nos six communes le 20 novembre 2008, il a transmis pour avis au Conseil National de la Protection de la Nature, un projet de périmètre où elles ne figurent pas.

Pourquoi une telle omission, alors que notre plaine agricole, dans le prolongement du château de Pontchartrain et de la plaine de Versailles, nécessite une protection renforcée ? Les habitants de nos six communes apprécieront.

Dans son avis du 9 septembre 2009, le Conseil National de la Protection de la Nature s'est donc prononcé sur le périmètre d'extension sans les six communes présentées par le CRIF et je doute à présent d'un retour en arrière plus protecteur du canton au nord de la N12.

Il faudra sans doute trouver, dans une démarche concertée, des solutions alternatives conformes à l'intérêt de nos territoires ruraux et à la protection de notre cadre de vie. ●

Routes

## Voie nouvelle de la Mauldre, un projet inadapté

Qu'il s'agisse de la solution du Conseil Régional d'Ile-de-France au plus près de la RD 191 actuelle et donc des villages traversés ou de celle du Conseil général des Yvelines envisageant un tracé à deux fois une voie, plus à l'Ouest, passant entre la forêt de Beynes, Marcq et Saulx Marchais pour rejoindre la N12 via Neauphle le Vieux, je suis opposé à cette liaison Nord/Sud entre A13 et N12 le long de la RD 191.

Sur cette route départementale, on observe aujourd'hui que le trafic des véhicules légers n'est pas saturé. En revanche, celui des poids lourds constitue une grave nuisance.

### Des conséquences pénalisantes

Sans même s'appuyer sur des arguments de protection de l'agriculture et des paysages que je partage, l'analyse des trafics souligne l'inadaptation du projet au problème posé.

Le réseau actuel aurait à pâtir lourdement d'un tel projet. Cette liaison viendrait en effet buter sur la N12, pour finir d'asphyxier le trafic déjà lourd de véhicules légers issus des Yvelines, de l'Eure-et-Loir et de l'Eure, à l'amont du souterrain de Pontchartrain. Cette voie aurait pour conséquence de surcharger considérablement le trafic au sud de la N12 sur les RD 191, 76, 155 et 13, comme au nord aux intersections avec les RD 45 et 119.

### Alors que faire ?

Certes, les habitants de notre zone rurale ont naturellement besoin de routes et de voitures, ne serait-ce que pour rejoindre les parkings des gares ferroviaires dans le cadre d'un trafic local et départemental. Il y a donc deux niveaux de réponse.

La réponse au trafic « poids lourds » de transit est ailleurs. La mise en place de la solution la plus satisfaisante n'interviendra qu'avec la réalisation du tronçon Nonencourt, Dreux, Chartres, Orléans (liaison RN154 - A28) actuellement en débat public. Il permettra de rejoindre au nord l'A13 puis Rouen

en direction d'Amiens et au sud l'A10 en direction de Bordeaux.

La réponse locale, et c'est la position que je soutiens depuis 2006, doit passer par un contournement des communes très pénalisées : je pense aux communes de Beynes pour notre canton de Montfort l'Amaury et de Nezel, par exemple.

Les études préliminaires de trafic et de tracé lancées par le Conseil général sont en voie d'achèvement. Je ne doute pas qu'elles mettront en évidence les difficultés créées par ce projet sur le réseau départemental de part et d'autre de la RN 12.

Quel que soit le réseau routier de demain dans notre zone rurale, je suis prêt, avec les élus, les agriculteurs et les associations intéressés, à prendre l'initiative de la création d'un classement en « zone agricole protégée », au bénéfice de l'agriculture et des paysages dans la plaine entre Pontchartrain et Méré, afin d'éviter la tentation d'une extension de la zone urbaine. ●

Edito

La qualité du patrimoine naturel du canton de Montfort l'Amaury est une richesse essentielle et reconnue.

Il faut donc veiller à un aménagement du territoire adapté à l'identité rurale et au bien-vivre dans nos 29 communes.

Certains dossiers d'actualité, en particulier le projet d'axe routier nord-sud et l'extension du parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse sont, à juste titre, au cœur des préoccupations.

Au cœur de mes engagements aussi...

Hervé Planchenault

Pour me joindre :  
Tél : 01 34 86 23 48  
Mail : [hplanchenault@yvelines.fr](mailto:hplanchenault@yvelines.fr)



La RN12 au milieu de la plaine.

Expressions politiques

En application de la loi du 27 février 2002, cet espace est réservé à l'expression des groupes politiques composant l'Assemblée départementale. Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

### Groupe de la majorité départementale

Le 12 mars 2009, notre assemblée a adopté à l'unanimité le Plan départemental d'appui à la filière automobile. Ce plan d'investissement sans précédent porte déjà ses fruits. L'action volontaire du Conseil général des Yvelines a convaincu de grands acteurs de l'industrie automobile de développer dans les Yvelines des projets d'envergure : Renault produira ainsi sa voiture électrique citadine à Flins-sur-Seine. Grâce à l'impulsion du Conseil général, notre département, berceau du véhicule propre de demain, préserve et développe ses emplois. Les élus du Groupe de la majorité Ensemble Pour les Yvelines soutiennent avec détermination la Vallée de l'Automobile et de la Mobilité Durable dans les Yvelines !

### Groupe socialiste

Nous constatons tous les limites du libéralisme mondialisé quand seul le marché fait la loi sans aucun contrôle, ni morale, et nous en subissons les conséquences de plein fouet : chômage, moins d'argent disponible, régression des lois sociales... Nous dénonçons la vocation de l'économie libérale qui gagne de l'argent avec de l'argent, au mépris de l'éthique, des droits et des salaires. Nous devons investir des fonds publics pour soutenir les PME-PMI innovantes en évaluant l'évolution de leurs projets et leur implication dans la création d'emploi. Face au laisser faire des spéculateurs, notre responsabilité d'élus socialistes est de proposer des solutions concrètes avec tous les Démocrates et les Républicains pour redonner un sens social et démocratique à notre société et recentrer les richesses sur les hommes.

### Groupe communiste

Préservez le souffle de vie dans nos villages. La privatisation rampante de La Poste ne date pas de cet été. Depuis plus d'un an, les pressions pour transformer nos bureaux de Poste en agence postales tiraillent nos communes et particulièrement nos villages. En cas de refus, la Direction annonce la réduction des moyens, des modifications d'horaires, des suppressions d'emplois. Le 3 octobre, plus de 2 millions de personnes se sont prononcées contre le démantèlement de La Poste. Nous ne devons pas laisser s'en aller ce service public qui est l'un des derniers que connaissent nos villages. La Poste, c'est le lieu où les anciens viennent déposer leurs petites retraites et où le RM1ste conserve ses allocations... Depuis le 2 novembre, les débats ont commencé au Sénat. Il est encore temps de faire bouger les choses !